

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 29 avril 2024

Présents : Mme JONNAIS, MM. VIMONT, PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, GABIER.

Excusés : MM. HOUANT, BARROIS, COLOMBO, LOUVEL

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux en [cliquant ici](#).

FONTENAY FLEURY FC

Pris note du courrier du club concernant l'accueil des plateaux.

ST CYR AFC

Demande du club pour intégrer 2 équipes aux plateaux de fin de saison, après avoir oublié de les inscrire.

La Commission ne peut donner suite à votre demande, restant sur sa décision depuis le début de la saison de ne pas intégrer les clubs retardataires. Elle publie seulement l'information afin que les clubs retardataires s'organisent entre eux pour réaliser des plateaux.

PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux en [cliquant ici](#).

92450423 du 04/05 : MONTESSON US

Pris note de l'absence du club de MARLY LE ROI en raison d'un manque d'encadrement à cette date.

FONTENAY FLEURY FC

Pris note du courrier du club concernant l'accueil des plateaux.

ST CYR AFC

Demande du club pour intégrer 2 équipes aux plateaux de fin de saison, après avoir oublié de les inscrire.

La Commission ne peut donner suite à votre demande, restant sur sa décision depuis le début de la saison de ne pas intégrer les clubs retardataires. Elle publie seulement l'information afin que les clubs retardataires s'organisent entre eux pour réaliser des plateaux.

VOISINS FC

Le club s'est rendu compte d'une erreur de saisie sur la plateforme d'inscriptions, et demande à participer les 4 et 25 mai.

La Commission prend note et regarde les possibilités pour la dernière date.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT A 8 U9

Les plateaux de la 1ère journée sont disponibles sur FAL (via footclubs).

Liste des clubs retardataires, qui ne seront pas intégrés aux plateaux

Journée du 18 mai
VAUXOISE ES

Journée du 1er juin
BONNIERES FRENEUSE FC
VAUXOISE ES

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUMS

Sans distinction du 04/05/24

27980134/27980179 : GARGENVILLE STADE / MANTOIS 78 FC

Suite à un arrêté municipal à la date du match, ces rencontres ne pourront se jouer à GARGENVILLE STADE.

La Commission prend note, annule les rencontres, sauf si un accord est trouvé pour les jouer au MANTOIS 78 FC.

Sans distinction du 04/05/24

27979784 /27980050 : FOURQUEUX AS / HOUILLES AC

Suite à un arrêté municipal à la date du match, ces rencontres ne pourront se jouer à FOURQUEUX AS

La Commission prend note, annule les rencontres, sauf si un accord est trouvé pour les jouer au HOUILLES AC.

CRAVENT FC

Pris note du courrier du club. Une étude est en cours concernant les impacts.

CRITERIUM ESPOIRS

U10 ESP n°28054349 : FOURQUEUX AS 21 / POISSY FC 21

U11 ESP n°28054168 FOURQUEUX AS 1 POISSY FC 1

Suite à un arrêté municipal à la date du match, ces rencontres ne pourront se jouer à FOURQUEUX AS

La Commission prend note et reporte ces rencontres au samedi 18 mai.

28053892 : ST GERMAIN FC 1 / MONTFORT USY 1

Pris note du courrier de l'éducateur de l'équipe concernant des dysfonctionnements sur la rencontre.

La Commission demande un rapport au club de ST GERMAIN FC pour le lundi 6 mai 12h00 au plus tard.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Pour consulter le classement à l'issue des 4 journées de Challenges Plateaux, [cliquez ici](#).

La journée du 18 mai sera l'occasion de réaliser les plateaux Finaux U10 & U11 et de faire jouer toutes les autres équipes selon l'inscription réalisée dernièrement. Les plateaux seront publiés prochainement.

FORFAIT AVISE U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 27/04/24

27980539 : DAMAMARTIN EN SERVE AS 1
27980538 : FONTENAY FLEURY FC 3

FORFAIT NON AVISE U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 27/04/24

27980569 : SARTROUVILLE ES 3

U13 ESPOIRS

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 27/04/24

28053845 : SARTROUVILLE ES 1

3ème forfait + forfait général : 26,50 + 34€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 27/04/24

28023436 : MAGNANVILLE LIONS 1

U12-U13

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 27/04/24

27980947 : MAGNANVILLE LIONS 21

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)
Rencontres du 30/03/24

U10

MANTOIS 78 FC 21/POISSY FC 21

U11

MANTOIS 78 FC/VERSAILLES 78 FC
FCFF/EPONE USBS

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)
Rencontres du 06/04/24

U10

MUREAUX OFC 21/ELANCOURT OSC 21

U11

AÜBERGENVILLE/VELIZY

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)
Rencontres du 30/03/24

U12

MANTOIS-SARTROUVILLE

U13

ECQUEVILLY EFC / PECQ US
MANTOIS 78 FC / SARTROUVILLE

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)
Rencontres du 06/04/24

U12

HOUILLES AC / MUREAUX OFC
RAMBOUILLET FC / BAILLY NOISY SFC

INFRACTION ENCADREMENT

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 27/04/24

U11

MANTOIS 78 FC 1 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club concernant cette infraction, qui est susceptible de non reprise sur le dispositif la saison prochaine.

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 06/04/24

U12

CONFLANS FC : 1ère infraction annulée

Rencontres du 27/04/24

U12

MONTFORT USY : 1ère infraction

VILLENES ORGEVAL FC : 2ème infraction (le 20/04) + 3ème infraction le 27/04.

La Commission demande des explications au club concernant cette infraction, qui est susceptible de non reprise sur le dispositif la saison prochaine.

Elle vous rappelle que le 2 avril, elle vous informait que votre changement d'encadrant n'avait pas été autorisée par la Commission.